

*Direction générale
de l'aviation civile*

Décision n° 522/DIR du 8 août 2003 portant délégation de signature par intérim pour l'engagement et la liquidation des dépenses de l'État effectuées au plan local

NOR : *EQUA0310163S*

L'ingénieur général des ponts et chaussées, chef du service technique des bases aériennes,

Vu la décision n° 473 STBA/DIR du 29 janvier 2003 et notamment son article 3 portant délégation de signature à M. Lerat (Patrick), chef du département génie civil et pistes,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature par intérim est donnée à M. Mazars (Arnaud), ingénieur des travaux publics de l'Etat.

A l'effet de signer dans le cadre des attributions et compétences de M. Lerat (Patrick) et pendant son absence du 25 août 2003 au 29 août 2003 inclus :

- les pièces de constatation de service fait ;
- les pièces de liquidation de toute nature ;
- les propositions de mandatement.

Les propositions d'engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commande dans le cadre des marchés passés sans formalités prévus à l'article 28 du code des marchés publics.

Les bons de commande émis en exécution d'un autre type de marché public dans la limite de 20 000 Euro (HT).

Article 2

La présente décision sera notifiée à l'agent comptable du budget annexe de l'aviation civile.

Elle prend effet à compter de sa publication au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

*L'ingénieur général des ponts et chaussées,
chef du service technique des bases
aériennes,
L.-M. Sanche*